

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE HENANSAL
SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le vingt-neuf octobre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de HENANSAL, sous la présidence de Madame HERVO Sylvie, Maire.

Étaient présents : Madame HERVO Sylvie, Maire
GOUAULT Yvonnick, GESREL Nathalie, Adjointes,
DURAND Pascal, OLERON Régine, BROUARD Catherine, BOURDEL Laurence, BAUDET Tanguy, FAY Arnaud,
ANDRIEUX David, HINGANT Marion,

Absents excusés : Anne-Sophie URFIE donne pouvoir à Régine OLERON, Jean-Luc BESNOUX donne pouvoir à Sylvie HERVO, Sonia LE GUIRINEC donne pouvoir à Marion HINGANT

Absents : Jean-Baptiste HAMON

Secrétaire : Yvonnick GOUAULT

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV de la séance de Conseil Municipal du 7 octobre 2024
- DELIBERATION N°24-09-01 : Attribution de subvention pour le téléthon
- DELIBERATION N°24-09-02 : Tarifs de location des salles année 2025
- DELIBERATION N°24-09-03 : Avenant marché « Réhabilitation thermique du groupe scolaire du bourg – phase 1 »
- DELIBERATION N°24-09-04 : Projet Maison Route des Caps

- Questions diverses
- Comptes-rendus divers

Conseil Municipal du 7 octobre 2024

Mme le Maire soumet au vote le PV de la séance du 7 octobre 2024 qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Attribution de subvention pour le Téléthon - Délibération n°24-09-01

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il n'y a pas de manifestation pour le téléthon de programmer sur la commune.

Ainsi, Madame le Maire propose de reconduire le versement d'une subvention complémentaire comme l'année dernière à hauteur de 0,50 € par habitant.

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer sur le versement de cette subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés** :

- **DECIDE** de verser 0,50 € par habitant soit 647 € (0,50 € x 1 294 habitants) au téléthon.

Tarifs des locations de salles – année 2025 - Délibération n°24-09-02

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs de location de la salle multifonctions à compter du 1^{er} janvier 2025.

	Prestations 2024		Proposition 2025	
	COMMUNE	HORS COMMUNE	COMMUNE	HORS COMMUNE
SALLE ENTIERE				
Tarif weekend 3 jours (<i>vendredi matin au dimanche soir 17h</i>)	550 €	770 €	550 €	770 €
Tarif weekend 2 jours (<i>samedi matin au dimanche soir 17h</i>)	429 €	649 €	429 €	649 €
Tarif journée en semaine	308 €	462 €	308 €	462 €
SALLE DU HAUT (PARTIE ENTIERE CARREEE)				
Tarif weekend 3 jours (<i>vendredi matin au dimanche soir 17h</i>)	390 €	539 €	390 €	539 €
Tarif weekend 2 jours (<i>samedi matin au dimanche soir 17h</i>)	330 €	440 €	330 €	440 €
Tarif journée en semaine	209 €	319 €	209 €	319 €
AUTRES PRESTATIONS				
Tarif pour café après obsèques	77 €	77 €	77 €	77 €
Réunion sans repas (<i>entreprises, associations ...</i>)	176 €	220 €	176 €	220 €
Réunion avec repas (<i>entreprises, associations...</i>)	385 €	605 €	385 €	605 €
Spectacle	280 €	385 €	280 €	385 €
Associations (<i>repas, assemblée générale, loto...</i>)	3 gratuites : 2 repas et 1 AG	385 €	3 gratuites : 2 repas et 1 AG	385 €
Caution		825 €		825 €
Vaisselle – tables - chauffage	<i>Compris dans les tarifs de location ci-dessus</i>		<i>Compris dans les tarifs de location ci-dessus</i>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés** :

- **Décide** d'appliquer les tarifs du tableau ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2025

Avenant marché « Réhabilitation thermique du groupe scolaire du bourg – phase 1 » - Délibération n°24-09-03

Madame le Maire propose au Conseil Municipal des avenants pour les 3 lots du marché « Réhabilitation thermique du groupe scolaire du bourg – phase 1 ».

Les avenants se décomposent comme suit :

- **Lot 1 – PAILLARDON TP** : la prestation de neutralisation de la cuve fuel prévue par erreur dans le lot 1 et réalisée par le lot 2
 - *Montant de l'avenant* : - 2 730.34 € HT (-3 288.41 € TTC)
 - *Nouveau montant du marché* : 15 259.66 € HT (18 311.59 € TTC)
- **Lot 2 - EREO** : suppression de la porte de la buanderie non nécessaire en chantier

- Montant de l'avenant : - 1 686.27 € HT (- 2 023.52 € TTC)
- Nouveau montant du marché : 143 813.73 € HT (172 576.48 € TTC)
- **Lot 3 - SETIB** : un nouveau bloc de jonction et son câblage pour le disjoncteur ont été nécessaires
 - Montant de l'avenant : 628.83 € HT (754.60 € TTC)
 - Nouveau montant du marché : 36 628.83 € HT (43 954.60 € TTC)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité des membres présents et représentés** :

- **Décide** d'accepter les avenants pour les lots 1, 2 et 3 avec les montants ci-dessus
- **Autorise** Mme le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

Projet Maison Route des Caps - Délibération n°24-09-04

Lors du conseil municipal du 4 décembre 2023, le Conseil Municipal avait décidé la mise en suspens du projet réhabilitation et extension d'une maison en logements locatifs et en local d'activité commerciale.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de relancer ce projet de réhabilitation pour un commerce bar restaurant au rez-de-chaussée et un logement à l'étage pour le propriétaire du fonds de commerce.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité des membres présents et représentés** :

- **Approuve** la reprise du projet de réhabilitation de la Maison route des Caps
- **Autorise** Mme le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

Remise exceptionnelle sur le tarif de location du foyer rural - Délibération n°24-09-05

Demande d'autorisation d'ajout d'un point à l'ordre du jour :

Madame le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : Remise exceptionnelle sur le tarif de location du foyer rural.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Le foyer rural a été loué le samedi 2 novembre et dimanche 3 novembre par une administrée, pour la salle carrelée. Lors de ce weekend, les locataires n'ont pas eu de chauffage au vu d'un souci technique sur la chaudière.

Madame le Maire propose d'effectuer une remise exceptionnelle sur le prix initial pour ce week-end-là. Le prix de base pour la location de la salle carrelée par les habitants de la commune pour 2 jours est de 330 €. Il est proposé de réaliser une remise de 80 €, soit d'appliquer un tarif de 250 € pour le week-end.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité des membres présents et représentés** :

- **Approuve** la remise de 80 € et d'appliquer le tarif de 250 € pour le week-end du 2 et 3 novembre 2024
- **Autorise** Mme le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

Points divers

➤ **Projet Maison Route des Caps :**

Nouvelle étude et projet demandé au Cabinet Colas Durand, nouvel aménagement communal bar et restaurant (snack), pour un budget maximum estimé de 450 000 € TTC.

Questionnement pour le permis de construire estimé à 5 mois de délais en modification du permis initial : étude en janvier, travaux envisagé au mieux septembre-octobre.

Possibilité de prétendre aux Fonds Européens (80 000 €), voir pour le département, sollicitation DETR/DSIL 2025

- **Licence IV** : nouvelle relance de l'achat => document manquant au niveau du procureur

- **50 000 € du fonds FEADER pour le Pumptrack versé**
- **Logement T2 au dessus de la bibliothèque** : changement de locataire (M. Fainisi est parti, au profit de Mme LEBRETON Sylvie)
- **AG Amicale laïque**
- **AG Association Cloé**
- **Révision du PLU** : validation et modification des comptes rendus de Mme Dérouard des dernières réunions

➤ **Compte rendu des délégations au Maire :**

Vu la délégation accordée à Mme le Maire par délibération du 4 juin 2020 ;

Vu la délibération du 9 avril 2024 portant sur la fongibilité des crédits et autorisant Mme le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre ;

Pour information, le conseil prend acte de la signature par le maire de :

Objet	Société	Montant TTC
Achat couvertures et draps pour école maternelle	MANUTAN	434.84 €
But multisports cour de l'école	MANUTAN	5 448.55 €
Vélos école	MANUTAN	1 296.22 €
Achat oreillers + taie oreillers école	MANUTAN	635.93 €
Mobilier école	DPC	4 302.26 €
Mesure du Radon à l'école (se fera en octobre)	CEDI2M (DINAN)	572.40 €
Tasses à café foyer rural	LABEL TABLE	66.00 €

- **Prochaine réunion : lundi 2 décembre, à 20h**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Hénansal,
Le 4 novembre 2024

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

Le secrétaire de séance,



 **Le Maire,
Sylvie HERVO**